



Litige avec locataire pour panne de chaudière

Par **catherine**, le **18/04/2010** à **19:33**

Bonjour,
un problème est survenu sur la chaudière de notre locataire, nous avons fait intervenir le chauffagiste une semaine plus tard, elle nous dit que la chaudière est fichue que si nous faisons pas réparer elle fait réparer elle même. Elle nous accuse de ne pas avoir fait faire la révision de celle ci (c'est fait au mois de novembre) Que faire nous avons fait intervenir le chauffagiste 3 fois en une semaine, nous sommes perdus
merci de nous répondre

Par **Upsilon**, le **19/04/2010** à **14:05**

Bonjour et bienvenue sur notre site.

L'important dans ce genre de situation est dans un premier temps de calmer les esprits: Votre locataire s'impatiente parceque son problème ne semble pas se régler. En tant que propriétaire, vous êtes tenu des gros travaux et l'entretien d'une chaudière en fait partie.

Il vous incombe donc de trouver la solution. A mon avis, la meilleure solution serait de faire venir une autre société, laquelle vous donnerait un avis tiers. Si celle ci vous précise que l'entretien n'a pas été fait correctement, vous pourrez vous retourner contre la première société. En revanche, si le problème persistant vient juste de la vétusté de la chaudière, il faudra la faire changer...

Par **aliren27**, le **02/05/2010** à **11:24**

bonjour,

petite précision !!! s'agit il d'une chaudiere à gaz installé dans l'appartement de la locataire ?
Si oui, c'est à elle de prendre en charge son entretien. Si la panne survient par défaut d'entretien le propriétaire peut se retourner contre sa locataire.

Merci de revenir vers moi avec précisions.

Cordialement

Aline